Le magazine des 27 communes du bassin versant du Garon

SMAGGA zine

N° 23 - été 2013

Le 1er juillet 2013 marque la signature officielle du 2nd Contrat de rivière du Garon. Un Contrat pour la rivière, qu'est ce que ça change ? Tout ! Explications.

Contrat de rivière du Garon

EN AVANT TOUTE !

www.contratderiviereduGaron.fr

edito

Un long fleuve pas si tranquille

Que de chemin parcouru,
Que de seuils franchis,
Que de courants remontés,
pour arriver à la signature du 2nd Contrat de rivière du Garon, moment historique à l'échelle de notre bassin versant.

Ce parcours n'a pas toujours été un long fleuve tranquille ! Structure porteuse du Contrat de rivière du Garon, le SMAGGA a œuvré de réunions en commissions, de projets en études pour élaborer pendant de longs mois le dossier définitif du 2nd Contrat de rivière du Garon. Un contrat lourd de sens, de besoins et de moyens.

Je souhaite de tout cœur que les objectifs définis dans ce contrat soient atteints d'ici 5 ans, et tout particulièrement celui de la qualité de l'eau, il en va de notre avenir et de celui de nos enfants.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA
Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

De passage un jour de pluie sur notre bassin versant, la goutte d'eau doit déjouer les pièges de l'évaporation, de l'infiltration… pour rejoindre la rivière du Garon. D'eau douce, son destin penche naturellement vers le salé, vers les eaux bleues de la mer Méditerranée où elle finira sa course. Ainsi va le cycle de l'eau. Un cycle qui permet la vie sur Terre depuis des milliards d'années. Bien commun de l'humanité, l'eau doit, au nom de la vie, être protégée.
Sur le territoire du bassin versant du Garon, 27 communes ont choisi de confier cette mission de protection de la ressource en eau au SMAGGA. Pour aider le syndicat intercommunal à remplir cet objectif, le 2nd Contrat de rivière du Garon a été signé le 1er juillet 2013 à Soucieu-en-Jarrest entre différents partenaires *(lire encadré page 4)*.
Signer un contrat pour la rivière, qu'est ce que ça change ? Tout ! En effet, entre 2013 et 2018, 113 actions - partagées entre 26 maîtres d'ouvrage - seront programmées pour un budget total de 66 millions d'euros.

«L'élaboration du 2nd Contrat de rivière du Garon n'a pas toujours été un long fleuve tranquille ! Il a fallu convaincre, fédérer, unir les représentants de l'Etat, les élus des collectivités, ainsi que les usagers autour de ce grand projet», précise Stéphanie Spacagna, Directrice du SMAGGA et Chargée de mission pour le Contrat de rivière du Garon.
Dans les faits, ce second Contrat de rivière s'articulera autour de 4 objectifs majeurs : améliorer la qualité des eaux, pérenniser la ressource en eau potable, lutter contre les inondations, entretenir et restaurer les milieux aquatiques.

Combattre les pollutions

Dans le cadre d'une étude rendue en 2011 portant sur les pollutions, il a été démontré que les eaux de nos rivières sont polluées par le phosphore et par les pesticides. Pour combattre le phosphore, des actions seront menées avec les syndicats d'assainissement afin d'améliorer les mises aux normes des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs. Plusieurs stations d'épuration verront le jour sur les communes *(suite page 4)*

De gauche à droite : Georges Barriol *(Vice-Président du Conseil général du Rhône),* ***Alain Lagarde*** *(Président de la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique),* ***Paul Minssieux*** *(Président du Comité de rivière du Garon),* ***Jean-François Carenco*** (Préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée), ***Jean-Charles Kohlhaas*** *(Conseiller Régional Rhône-Alpes),* ***Nicolas Chantepy*** *(Délégué régional Rhône-Alpes de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).*

Météo pluvieuse, nappe du Garon heureuse ?

Le printemps pluvieux a permis à la nappe de reprendre du volume, sans toutefois atteindre ce qu'il était il y a 20 ans.

Le sujet a alimenté bonne partie des conversations printanières. Avec cette météo pluvieuse chacun s'est improvisé spécialiste de la nappe phréatique du Garon. Pour faire taire les rumeurs, le SMAGGA s'est adressé à Laurent Vernay, hydrogéologue à la DREAL*.

Comment se porte la nappe du Garon ?
Laurent Vernay : la dernière photographie de la nappe du Garon datée du 28 mai 2013 fait état de niveaux en hausse sensible. Cette tendance est quasi-continue depuis 12 mois. Elle s'explique par une bonne recharge de la nappe et des prélèvements vraisemblablement en baisse depuis l'été 2012, du moins localement.

Ce printemps pluvieux a donc été bénéfique ?
Laurent Vernay : les niveaux constatés sont aujourd'hui parmi les plus hauts enregistrés depuis 10 ans, mais ils restent cependant inférieurs aux niveaux médians relevés entre 1976 et 2013. Ceci s'explique par une baisse historiquement très forte du niveau de la nappe entre 2003 (année de forte canicule) et 2005, et dans une moindre mesure entre 1995 et 2000. La nappe reprend donc bien du volume, sans toutefois que ce dernier atteigne ce qu'il était il y a 20 ans. Il faut donc rester prudent sur le processus de recharge de la nappe car celui-ci est très long, voir laborieux ces dernières années, et les épisodes de forte chaleur le fragilisent.

La nappe retrouvera-t-elle un jour son plein niveau ?
Laurent Vernay : cela passe forcément par une meilleure gestion globale de la ressource, à savoir maîtriser les prélèvements - par l'identification des fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable, la sensibilisation de la population pour lutter contre le gaspillage - et optimiser ces prélevements en les effectuant éventuellement sur des secteurs moins sensibles… Alliés à une hydrologie favorable, ces efforts permettront de retrouver à moyen terme des niveaux plus compatibles avec l'équilibre et la dynamique naturels de cette nappe.

** Direction Régionale Rhône-Alpes de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

Chaponost - Ça débarde Vallée en Barret !

Fin mars, le SMAGGA a procédé à l'entretien de 800 mètres linéaires de rivière sur le Garon à Chaponost. Confiée à la brigade de rivière, cette opération s'est effectuée Vallée en Barret en amont de la confluence du Garon et du Furon.
Deux entreprises spécialisées - l'une dans l'élagage, l'autre dans le débardage à cheval - sont intervenues en appui à la brigade de rivière.
Les opérations d'abattage ont concerné principalement de gros sujets morts affaissés sur une barre rocheuse et susceptibles d'être charriés lors d'une crue.
Compte tenu de l'impossibilité d'accès au chantier par des engins motorisés, les arbres abattus ont été évacués à l'aide de chevaux, solution minimisant fortement l'impact sur ce milieu naturel classé «Espace Naturel Sensible» (lire encadré).
Pour maintenir la vie aquatique, garder une eau fraîche en saison estivale est indispensable. Pour cela, une opération de recépage a été effectuée sur la rive gauche du Garon. Particulièrement adaptées au maintien des berges grâce à leurs systèmes racinaires profonds, les essences telles que l'aulne, l'orme et le saule ont été privilégiées.
Par ailleurs, la brigade de rivière a procédé à l'enlèvement d'embâcles provoqués par l'accumulation de bois morts, d'arbres et de déchets formant de gros bouchons dans le lit de la rivière.
Sur les berges, des ferrailles, barbelés, bâches agricoles et plastiques ont été évacués en déchèterie.

Pour minimiser l'empreinte de l'homme lors des travaux d'entretien en rivière, le SMAGGA privilégie l'usage de techniques douces préservant les milieux naturels. Méthode ancestrale, le débardage à cheval est particulièrement adapté à ce type de travaux.

Reperes

L'espace naturel sensible (ENS) de la Vallée en Barret est situé sur les communes de Brignais, Chaponost, Soucieu-en-Jarrest, Brindas et Messimy.

Il s'étend sur 720 hectares et il est traversé par trois cours d'eau (le Garon, le Furon et la Chalandrèze). Son paysage alterne bois, prairies, terres agricoles, vergers et broussailles. Cette mosaïque paysagère remarquable est également l'hôte de vestiges de l'aqueduc romain du Gier, patrimoine archéologique de grande valeur.

Montagny Contre les crues

Les travaux de protection contre les crues trentennales du Garon se poursuivent. Dans la continuité des sept tranches achevées à ce jour, une nouvelle tranche de travaux a été engagée sur le secteur de Montagny-le-Bas.
Concernant cette dernière, les travaux ont débuté le 20 mai 2013 et s'achèveront à l'automne. Situés sur la rive droite du Garon, ils consistent en la réalisation d'un muret de protection d'une longueur de 300 mètres, ainsi que d'une digue, d'un linéaire de 110 mètres et d'une hauteur d'environ 2,5 mètres, constituée d'enrochements solidement ancrés au sol et recouverts de terre.
Rappelons que l'ensemble de ces travaux destinés à protéger les personnes et les biens représentent un coût de 5,5 millions d'euros. Pour les travaux réalisés sur Montagny, le coût estimé est d'environ 280 000 € HT, financés par les 27 communes du bassin versant du Garon avec des aides de l'Etat (40 %) et du Département (10 %).

200 pieds d'hélophytes (Carex, Baldingère, Roseaux, Iris, Salicaire…) ont été plantés pour renforcer la stabilité des berges.

Taluyers - Hello les hélophytes

Suite à la réalisation d'une Maison des associations, d'une halle couverte et d'un complexe sportif à Taluyers sur le site de « la Gaillardière », le SMAGGA est intervenu sur un petit affluent du Broulon jouxtant ces constructions. L'une de ses berges a été stabilisée sur une soixantaine de mètres à l'aide d'une toile en géotextile coco biodégradable ensemencée d'un gazon afin de prévenir les affouillements en pied de berge.
Pour paysager le site, 200 pieds d'hélophytes (Carex, Baldingère, Roseaux, Iris, Salicaire…) ont été plantés pour renforcer les berges. Outre l'aspect paysager, ces plantations apporteront un intérêt faunistique, en créant des zones de refuges pour la faune aquatique, ainsi qu'un intérêt écologique, en filtrant et en épurant les eaux du ruisseau.

Ces travaux ont été réalisés par une brigade verte sous la responsabilité et le financement du SMAGGA pour un montant de 550 € TTC.

Inondation - Connaître les bons comportements

En position debout, la limite d'engagement est atteinte dès lors que le niveau d'eau dépasse le bassin du nageur.

Afin de sensibiliser et former les différents publics aux bons comportements à suivre en cas d'inondation, le SMAGGA a fait appel à la société «Gens de rivière» pour l'élaboration d'une formation spécifique qui s'est déroulée le 27 mai sur la base d'eaux vives de Saint-Pierre-de-Bœuf dans la Loire. Cette journée test a permi d'effectuer quelques ajustements à la formation définitive qui sera proposée en juillet aux services des communes impactées par les crues, puis étendue à partir de 2014 aux riverains du Garon. Le programme de cette journée permettra aux stagiaires d'analyser les risques liés à l'inondation, de lire les différents mouvements d'eau, d'apprendre les limites d'engagement en position debout, d'étudier les positions de nage et de protection, d'apprendre à rejoindre seul une zone de sécurité, de se familiariser aux techniques de sauvetage avec une corde.
Renseignements : 04 72 31 90 80

Travaux de saison

La période hivernale a été propice à la mise en place de techniques douces pour stabiliser les berges du Garon et de ses affluents. Effectués par la brigade de rivière, ces aménagements se sont déroulés en amont du pont des Gardonnes à Rontalon avec la réalisation d'une fascine constituée de fagots de branches de saules sur l'Artilla, au niveau de la promenade Jacques Brel à Grigny avec la plantation de boutures de saules sur la rive droite du Garon, à la confluence du Garon et de l'Artilla avec la réalisation d'un peigne.

Réalisation d'un peigne à la confluence du Garon et de l'Artilla à Thurins. Cette technique consiste à accumuler et à fixer entre deux lignes de pieux des ligneux dont l'effet est de dissiper la force d'arrachage du courant.

en bref

L'expo du Garon à Rontalon

Du 9 au 31 mars, la médiathèque de Rontalon a accueilli l'exposition du SMAGGA présentant la faune et la flore du bassin versant du Garon. Une journée était consacrée spécifiquement au public scolaire. Afin de captiver l'écoute du jeune public, 4 classes de l'école primaire ont bénéficié d'une animation spécialement conçue par l'association Arthropologia. Pour réserver cette exposition : 04 72 31 90 80 ou crgaron@smagga-syseg.com

C'est arrivé en 2012 !

Le rapport d'activité 2012 du SMAGGA est paru. Pour revivre les événements phares de l'année passée, rendez-vous sur notre site internet : www.contratderivieredugaron.fr rubrique téléchargements.

Leçon d'hydraulique

Le 17 mai, des étudiants en BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau de la Maison Familiale et Rurale de Saint-Etienne étaient accueillis par le SMAGGA. Au programme de la visite : une présentation des travaux de protection contre les crues du Garon réalisés à Grigny ainsi que les techniques végétales et plantations destinées à améliorer l'intégration paysagère de ces travaux de génie civil.

Pesticides : non merci !

En signant le 1er juillet 2013 la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages », les communes de Messimy et Taluyers se sont engagées officiellement dans une démarche visant à terme à supprimer l'usage de ces produits sur les espaces publics.

Afin de restituer au milieu des eaux propres, 6 stations d'épuration devraient voir le jour d'ici 5 ans. Elles permettront de lutter efficacement contre les pollutions des rivières par le phosphore. Pour les hameaux isolés du réseau d'assainissement collectif - comme ici au hameau de La Plaine à Mornant - la technique de station à filtres plantés de roseaux sera privilégiée.

Un inventaire des zones humides comme celui du marais de Morlin à Taluyers sera réalisé. Il permettra de protéger de l'urbanisme ces espaces d'un intérêt écologique majeur abritant, une faune et une flore spécifique.

Pour permettre à la faune de circuler librement sur le bassin et d'accéder aux zones de frai situées sur l'amont, des seuils seront effacés. Au pont des Gardonnes sur l'Artilla à Rontalon, ce type de travaux a permis à la truite Fario de recoloniser plus de 2,5 km de rivière.

(suite de la page 1) de : St-Martin-en-Haut, St-Maurice-sur-Dargoire, St-Didier-sous-Riverie, St-Sorlin, aux hameaux Bruyère à Messimy et Marjon à Soucieu-en-Jarrest.

Autre cheval de bataille, la lutte contre le transfert des pesticides vers les milieux aquatiques. Un défi de taille à relever compte tenu de l'utilisation massive de ce type de produits en France, notre pays occupant la troisième place sur le podium des plus gros consommateurs de ces substances chimiques. A son échelle, le Contrat de rivière du Garon s'engagera dans ce défi en proposant aux communes, aux particuliers et aux agriculteurs de diminuer, voir de supprimer leur consommation. Certaines communes, à l'image de Chaponost, Rontalon et St-Genis-Laval, ont d'ores et déjà anticipé cet objectif. D'autres comme Messimy et Taluyers ont signé le 1er juillet 2013 la charte régionale d'entretien des espaces publics intitulée «Objectif 0 pesticide dans nos villes et villages». *«En signant cette charte, les collectivités souhaitent montrer l'exemple de l'irréprochabilité pour prouver qu'un changement de pratiques est possible»*, souligne Charles Jullian, Vice-Président du SMAGGA élu à Taluyers.

Afin d'accompagner les utilisateurs dans cette démarche vertueuse, un ingénieur chargé de l'amélioration de la qualité de l'eau intégrera prochainement l'équipe du SMAGGA. Ses missions consisteront notamment à rencontrer les particuliers, les collectivités et les professionnels pour leur proposer des solutions alternatives aux pesticides.

Préserver la nappe du Garon

«Avec 5 millions de m³ prélevés par an et un processus de recharge très long - voir laborieux ces dernières années et fragile lors d'épisodes de forte chaleur - la nappe du Garon est aujourd'hui en limite de surexploitation», indique Laurent Vernay, hydrogéologue à la DREAL *(lire interview page 2)*. Dans un futur proche, l'augmentation de la densité de la population, conjuguée à des événements caniculaires, pourraient provoquer des problèmes de distribution d'eau. Pour s'en prévenir, des actions avec les syndicats d'eau potables MIMO et SIDESOL seront programmées. Elles consisteront à optimiser la qualité du service en recherchant les fuites, en réhabilitant les réseaux vétustes, en renforçant les interconnexions avec la nappe du Rhône pour soulager la nappe du Garon en période de sécheresse.

Lutter contre les inondations

Protéger les personnes et les biens contre les crues fait partie des missions prioritaires du SMAGGA. Depuis 2007, un programme de 10 tranches de travaux de protection contre les crues du Garon a été lancé sur les communes de Brignais, Givors, Grigny et Montagny pour un montant global de 5,5 millions d'euros. 7 tranches sont d'ores et déjà achevées. 1 est en cours de réalisation.

Reperes

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE RIVIÈRE ?

Véritable outil de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, le Contrat de rivière du Garon regroupe les communes et les acteurs de l'eau de notre territoire, ainsi que des partenaires institutionnels et les usagers. Tous ensemble ont défini un programme d'actions pour restaurer, protéger et valoriser la ressource en eau.

QUI SONT CES PARTENAIRES ?

- **L'Etat**
- **La Région Rhône-Alpes,**
- **Le Département du Rhône,**
- **L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,**
- **La Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.**

QUELLES SONT LES ACTIONS PROGRAMMÉES ?

• 113 actions en faveur de la rivière et de la ressource en eau programmées entre 2013 et 2018.

• Un budget de 66,2 millions d'euros - dont 13,6 millions de subventions - répartis en 3 volets :

- **Volet A : amélioration de la qualité des eaux.** ***(24,7 millions d'euros)***
- **Volet B : amélioration du fonctionnement et des usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau.** ***(39 millions d'euros)***
- **Volet C : promotion et pérennisation de la gestion globale de la ressource en eau.** ***(2,5 millions d'euros)***

Quant aux 2 dernières, elles seront réalisées en 2014.

Pour compléter ce dispositif de protections, un système de mesures hydrométriques et d'alerte de crues sera opérationnel d'ici fin 2013. Il permettra à la fois de prévenir les populations, mais aussi de capitaliser des informations sur les phénomènes de crues.

Entretenir et restaurer

La protection contre les crues passe avant tout par un bon entretien des berges des 130 km de rivières du bassin versant. Depuis 2001, celui-ci est assuré par le SMAGGA avec l'appui d'une brigade de rivière mise à disposition par le Département. Cet entretien se poursuivra pendant toute la durée du 2nd Contrat de rivière grâce à un plan de gestion établi en fonction des zones à enjeux.

Pour permettre notamment à la truite Fario - très bon indicateur de la santé d'un cours d'eau - de recoloniser les rivières, la restauration de la continuité écologique se poursuivra. Celle-ci consistera à effacer des seuils infranchissables par les espèces aquatiques, et là où ce n'est pas possible, à mettre en place des dispositifs de franchissement, soit une vingtaine de sites à requalifier. L'effacement du seuil, situé sur l'Artilla au niveau du pont de Gardonnes à Rontalon, a prouvé l'efficacité de ce type d'opération. Une pêche électrique réalisée le 18 juin, soit 6 mois après la fin des travaux, a permis de constater que la nature avait repris ses droits, une vingtaine de truites Fario ayant été capturée à l'amont de l'ancien seuil, un linéaire de rivière sans vie avant les travaux. ■

Directeur de la publication : *Paul Minssieux*
Directeur de la rédaction : *Sébastien Laurent*
Maquette : *SMAGGA - Sébastien Laurent*
Rédaction : *SMAGGA*
Photos: *SMAGGA - Fotolia (orage page 2)*
Impression : *Option Impression*
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402

SMAGGA
(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
✆ : 04 72 31 90 80 - Courriel : crgaron@smagga-syseg.com
www.contratderiviereduGaron.fr

1 bassin versant, 27 communes - **Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny Mornant / Orliénas / Rontalon / St-Andéol-le-Château / Ste-Catherine / St-Didier-sous-Riverie / St-Genis-Laval / St-Laurent-d'Agny / St-Martin-en-Haut St-Maurice-sur-Dargoire / St-Sorlin / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron**